



AVIRON

SAISON 2023/2024

1 CALENDRIER GENERAL

<i>EPREUVES</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieux</i>	<i>Clôture des Engagements</i>
Coupe de France Indoor connecte U'Row Challenge	14 décembre 2023	Plateforme IDF	4/12/ 2023
Championnat de France U Indoor	1 ^{er} février 2024	Charlety	A VENIR
Championnat de conférence IDF	Jedi 21 mars 2024	Base de Vaires-sur-Marne	Vendredi 15 mars 2024
Championnat de France universitaire d'aviron	18 et 19 mai 2024	Brives	Dimanche 19 avril 2024
Coupe de France Universitaire Longue Distance	Samedi 2 et Dimanche 3 mars 2024	Macon (Site ligue : Dijon)	02/02 /2024

Important : toutes les épreuves inscrites au calendrier sont sous l'égide de la F.F.SPORT.U. De ce fait, tous les participants devront **OBLIGATOIREMENT** être licenciés F.F.S.U. 2023/2024.

2 REGLEMENT GENERAL ILE DE FRANCE

Tous les rameurs et rameuses doivent savoir nager.

Seuls les équipages constitués par les rameurs titulaires de la licence F.F.S.U. 2023/2024 peuvent participer aux différentes épreuves.

La présentation du numéro de licence F.F.S.U. et la carte d'étudiant seront exigés avant la compétition.

Il est spécifié que :

Tous les rameur(se)s et équipages ayant participé à une compétition interrégionales universitaire peuvent prétendre à une qualification au championnat de France universitaire. **Aucune dérogation ne sera acceptée (plus de demandes de qualification exceptionnelle).**

La liste des régates qualifiantes sera disponible à partir de novembr 2023 : <https://sport-u.com/sports-ind/aviron/>

2.1 REGLEMENT EQUIPAGE

Tout rameur doit impérativement participer à un championnat de conférence. Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la barreuse) peut appartenir à un autre établissement.

Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice versa). Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es).

Aucune licence individuelle et extérieure n'est autorisée au championnat de France Universitaire. Toutefois et afin de permettre une participation à des rameurs un peu isolés dans leur établissement, une équipe pourra être composée de deux établissements différents mais ne pourra dans ce cas prétendre à une qualification aux Championnats de France.

Pour le poids des barreurs se conformer aux règlements de la F.F.S.A.

Toutes les épreuves sont « Open ». Les équipages intégralement « poids léger » devront s'identifier à l'engagement.

IMPORTANT : Un concurrent ne peut pas participer à plus d'une épreuve par jour au Championnat de France (sauf pour les barreurs)

2.2 ENGAGEMENTS

Ils doivent impérativement être faits en ligne sur le lien ci-dessous :
http://www.sport-u-licences.com/fnsu_compets02.php

Date limite des engagements : Vendredi 15 mars 2024

2.3 ARBITRAGE (CFU)

Les A.S qui engagent plus de 16 rameurs devront obligatoirement fournir un arbitre universitaire ayant officié au moins une fois lors d'une compétition fédérale ou universitaire (attestation à fournir). Les AS ne fournissant pas de candidats arbitres devront contribuer à hauteur de 100 € aux frais d'arbitrage.

Pour chaque arbitre, une prise en charge est prévue pour la restauration et l'hébergement. Le déplacement reste à la charge de l'AS.

Les arbitres devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U, en remplissant la fiche d'arbitre disponible sur le site de la FF Sport U, « onglet Aviron » **avant le 14/04/2024**.

3 REGLEMENT TECHNIQUE

3.1 CODES F.F.S.A.

Les compétitions sont organisées conformément au code des courses de la F.F.S.A.

* lorsqu'il y a des éliminatoires (en Championnat régional ou national), il ne peut y avoir de changement dans l'équipe en cours d'épreuve sauf avis médical donné par le médecin de la régates.

* les équipes sélectionnées pour les Championnats de France devront obligatoirement présenter au moins 50% de l'équipage ayant assuré la qualification de l'établissement lors du Championnat de conférence.

3.2 MATERIEL

Les établissements doivent s'assurer la libre disposition d'une embarcation pour participer à l'épreuve qu'ils doivent disputer et toutes les étraves doivent porter la boule de protection.

Les établissements devront souscrire pour les embarcations une assurance les garantissant contre les accidents pouvant survenir, au cours de la compétition, dans l'enceinte du parc à bateaux et en cours de transport.

Parfois il existe la possibilité suivant la base nautique de louer des bateaux. Pour cela il faut s'adresser à la Ligue Paris Ile de France du Sport Universitaire qui vous transmettra les coordonnées de la personne ressource.

Si la possibilité existe alors le demandeur doit fournir une attestation d'assurance (obligatoire) et devra éventuellement s'acquitter d'un droit tarifaire

3.3 ENTRAINEMENT

Il est strictement interdit pendant les régates.

4 CHAMPIONNAT DE CONFERENCE

Il aura lieu le jeudi **21 mars 2024** sur le Bassin de **VAIRES-SUR-MARNE**.

ATTENTION

Distance unique de 1000 mètres pour les J.F. et les J.G. et mixte

1000 M	
JEUNES FILLES	JEUNES GENS
Skiff (1XFU)	Skiff (1XHU)
Deux de Couple (2XFU)	Deux de couple (2XHU)
Deux sans barreur (2-FU)	Deux sans barreur (2-HU)
Quatre de Couple (4XFU)	Quatre de Couple (4XHU)
Quatre sans barreur (4-FU)	Quatre sans barreur (4-HU)
Huit de pointe (8+FU)	Huit de pointe (8+HU)
MIXTE	
2 de Couple Mixte (2XMU) (1 fille + 1 garçon de la même association sportive)	
4 de Couple Mixte (4XMU) (2 filles + 2 garçons de la même association sportive)	
8 de Pointe mixte (8+MU)	

4.1 PROGRAMME

A DEFINIR.

5 CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Date et lieu : Samedi 18 et dimanche 19 mai 2024**
- **Règlement : Voir circulaire nationale via le lien suivant : « <https://sport-u.com/sports-ind/AVIRON/> »**

Le programme et le règlement seront les mêmes que ceux du Championnat de conférence.

Les titres de Champion de France Universitaires seront décernés pour chaque course du programme.

En plus, un trophée récompensera la meilleure « Ecole » : un classement général des « Grandes écoles » sera effectué par addition des résultats sur l'ensemble des épreuves en 4 et en 8. Les modalités de calcul seront consultables sur le site de la F.F.Sport.U (onglet « aviron »).

6 CRITERES DE QUALIFICATION DE FRANCE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE

Tout équipage doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier national des régates qualifiantes (même en dehors de sa conférence d'origine) pour prétendre à une qualification au championnat de France Universitaire.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

Tous les équipages qualifiés au CFU devront impérativement confirmer leur engagement avec les compositions de bateaux **pour le 14 avril 2024 au plus tard** (les modifications d'équipage sont possibles entre la régate qualifiante et les confirmations d'engagement jusqu'à 50 % barreur non compris). Après cette date plus aucun changement ne sera accepté, sauf cas de force majeure.

7 AUTRES

Nous mettons en place le calendrier de toutes les compétitions ouvertes avec la licence universitaire. Ces compétitions sont liées à des organisations universitaires mais aussi à des organisations de la ligue d'Ile de France d'aviron.

COMPETITIONS	ORGANISATION	DATES	LIEUX	
EUROWING REGATE DE L'ESCP BS	ESCP BS	18/11/23	VAIRES	
NUIT DE L'ERGO	HEC	30/11/23	HEC	
REGATES DE VERSAILLES	POLYTECHNIQUE	17/03/2024	GRAND CANAL	
DE VINCI RACE	LEONARD DE VINCI	28/04/2024	SEINE	
TROPHEE DES ROIS REGATE DE L'ESSEC	ESSEC	25/05/2024	LAC D'ENGHEIN-LES- BAINS	

Le calendrier de ces compétitions sera à consulter sur notre site.

**Le Directeur Régional
Stéphane POIRIER**